

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-11

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Jean-Noël SATGER, le plus âgé des membres du conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents: NEIL Véronique, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Francis RICARD, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Rachel JOUBI, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD

Etait absent excusé :

Monsieur Pascal BAUDON a été désigné comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la Convocation :	19/05/2020

Objet: Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du Maire

Le conseil municipal de POUZOLS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Véronique NEIL : 14 (Quatorze) voix

Mme Véronique NEIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire de la Commune de POUZOLS.

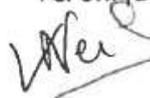
Fait et délibéré à POUZOLS, le 26 Mai 2020

Transmission au représentant de l'Etat le

27 MAI 2020

Le Maire,

Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-12

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Francis RICARD, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Rachel JOUBI, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD

Etait absente excusée :

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la convocation :	19/05/2020

Objet: Détermination du nombre d'Adjoints

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu, aux termes de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déterminer le nombre d'Adjoints pour la Commune.

Madame Le Maire précise au Conseil que la Commune de POUZOLS Hérault étant dans la tranche de 500 à 1499 habitants, le nombre maximum d'Adjoints pouvant être élus est de quatre (4).

Madame Le Maire propose de fixer le nombre d'Adjoints à trois, ce qui paraît suffisant pour prendre en charge les affaires de la Commune.

Le Maire invite le Conseil à délibérer;

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, ouï les explications du Maire, à la majorité,

- 14 (quatorze) : POUR
- 1 (une) : ABSTENTION

décide:

- de porter le nombre d'Adjoints de la Commune à TROIS (3).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le **27 MAI 2020**
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Le Maire
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-13

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Francis RICARD, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Rachel JOUBI, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD

Etait absent excusé :

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la Convocation :	19/05/2020

Objet: Élection du 1^{er} adjoint au maire

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M. Francis RICARD : 14 (quatorze) voix

Monsieur Francis RICARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au maire de Pouzols.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 27 MAI 2020

 
Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-14

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Francis RICARD, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Rachel JOUBI, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD

Etait absent excusé :

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la convocation :	19/05/2020

Objet: Élection du 2^{ème} adjoint au maire

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Marie-Pierre FLAMBARD : 13 (treize) voix

Madame Marie-Pierre FLAMBARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint au maire de Pouzols.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

27 MAI 2020

Le Maire,
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-15

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Francis RICARD, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Rachel JOUBI, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD

Etait absent excusé :

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la convocation :	19/05/2020

Objet: Élection du 3^{ème} Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Rachel JOUBI : 12 (douze) voix

Madame Rachel JOUBI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Adjoint au maire de Pouzols.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le **27 MAI 2020**

Le Maire,
Véronique NEIL



Neil

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 2020

Délibération N° 2020-16

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noel SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX,

Était absent excusé :

Conseillers en exercice:	15
Présents:	15
Votants:	15
Date de la Convocation :	27/05/2020

Objet : Création d'un emploi saisonnier à temps non complet

Madame le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la fin du contrat Parcours Emploi Compétences de Mme MENDEZ Mélissa le 02 juin 2020 et du besoin réel de maintenir son poste jusqu'à la fin de l'année scolaire en raison de la crise sanitaire actuelle,

Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'un mois à compter du 03 juin 2020 d'Agent technique à temps non complet à raison de 22 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité des présents,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'agent technique à compter du 03 juin 2020 pour une durée d'un mois,
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures/semaine et l'indice brut de rémunération de 348
- **Habilite** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour pourvoir cet emploi.

Fait et délibéré à POUZOLS, le 26 Mai 2020

Le Maire,
Véronique NEIL
(Hérault)

